

<https://www.pressegauche.org/Hopital-du-Suroit-les-professionnelles-en-soins-ne-peuvent-plus-garantir-la>



# Hôpital du Suroît : les professionnelles en soins ne peuvent plus garantir la sécurité des soins (FIQ)



- Communiqués -  
Date de mise en ligne : vendredi 11 septembre 2020

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 11 sept. 2020 - Les professionnelles en soins de l'Hôpital du Suroît dénoncent la gravité de la situation. « Ce qui se passe est dramatique. Nous sommes devant la triste démonstration que la direction du CISSS de la Montérégie-Ouest n'est plus en mesure de garantir les soins sécuritaires auxquels la population est en droit de s'attendre. Le manque de personnel à l'urgence est plus que criant » dénonce Vanessa Léger, présidente par intérim du Syndicat des professionnelles en soins de la Montérégie-Ouest.**

Évoquant le danger pour la population, les professionnelles en soins ont refusé de travailler dans la nuit du 9 au 10 septembre ainsi que dans la soirée d'hier. « Quand des professionnelles en soins refusent de commencer leur quart de travail, ce n'est pas par caprice, mais bien parce qu'elles ont peur pour leur sécurité et surtout celle de leurs patients. On parle ici d'un taux d'occupation de 172 % aux urgences alors que la moitié du personnel est en poste au début du quart de travail.

Dans la nuit du 10 au 11 septembre, seulement 6 infirmières étaient en fonction pour le quart de nuit pour dispenser les soins à 46 patients, en plus de recevoir tous les nouveaux patients, les ambulances ainsi que répondre à toutes les situations d'urgence survenant dans l'hôpital. Malgré les risques importants pour la population, personne n'a été en mesure de corriger la situation. À cela, madame Vanessa Léger questionne l'imputabilité de la direction du CISSMO et du ministère de la Santé en regard de la sécurité des soins.

### **Le Tribunal administratif du travail (TAT) refuse d'intervenir**

Dans une décision verbale survenue peu après minuit, le Tribunal administratif du travail (TAT) a refusé d'intervenir d'urgence au motif qu'il n'y a aucune assise juridique en vertu du Code du travail. « Le tribunal a décidé de ne rien faire. Il peut intervenir contre le syndicat et ses membres, mais pas contre un employeur malgré une situation urgente qui menace la santé et la sécurité des patients » ajoute Vanessa Léger.

Le Syndicat des professionnelles en soins de la Montérégie-Ouest évalue à ce stade tous les recours possibles.

### **Le temps de « sévir »**

À l'aube d'une deuxième vague de la pandémie, force est de constater qu'une fois de plus, les professionnelles en soins ont été sacrifiées. Le recours systématique aux heures supplémentaires obligatoires combiné aux horaires instables et à la mobilité est le lot des professionnelles en soins depuis trop longtemps. La pandémie n'a fait qu'exacerber la situation.

Plusieurs solutions ont été proposées telles que la mise sur pied d'un comité paritaire de redressement de la situation, plusieurs incitatifs, ainsi que la création de postes adaptés à la réalité du taux d'occupation. « Les professionnelles en soins ont des solutions. Des mesures incitatives concrètes doivent immédiatement être mise en place pour sortir de cette crise majeure qui sévit à l'Hôpital du Suroît. À cet effet, le syndicat des professionnelles en soins de la Montérégie-Ouest estime la situation extrêmement critique et réclame ces incitatifs de manière urgente » conclut la présidente.